

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Service des affaires administratives, des finances
et de la communication

Section des examens et concours

19 Av Maréchal Foch - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : 23.96.40

Mél : estelle.lo@gouv.nc

DENC – 175

Affaire suivie par Estelle Lo

Nouméa, le 03 octobre 2023

Le directeur de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoless/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et élémentairess/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'enseignement primaire

Objet : candidature aux fonctions de maître formateur ou maître d'accueil temporaire pour l'année scolaire 2023.

Réf. : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.

P. J. : fiche de candidature.

La campagne d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au **vendredi 18 novembre 2022**, 16 h 00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans les textes cités en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres formateurs (MF) ou des maîtres d'accueil temporaires (MAT) pour l'année scolaire 2023, sont invités à compléter dès à présent la fiche ci-jointe et à la transmettre à l'inspection de l'enseignement primaire de leur circonscription dans les meilleurs délais.

Pour être MF, la condition requise est d'être titulaire d'un CAFIPEMF.

Les MAT sont désignés parmi les personnels enseignants justifiant des conditions suivantes :

- avoir au minimum deux ans de services effectifs en qualité d'instituteurs ou de professeurs des écoles titulaires au 31 décembre de l'année précédant le recrutement ;
- justifier d'une inspection datant de moins de trois ans ;
- avoir obtenu un avis favorable de l'inspecteur de l'enseignement primaire de la circonscription dont ils relèvent.

Les personnels retenus pourront participer à la formation initiale des stagiaires des instituts (IFMNC et INSPE) ainsi qu'à des actions de formation continue.

Pour les MAT de la province Sud :

Pour la formation initiale, les étudiants de l'IFMNC (DU1 et DU2 enseigner dans le 1^{er} degré) et de l'INSPE (M1 du master MEEF mention 1^{er} degré) seront en stage en pratique accompagnée aux dates suivantes en 2023 :

Niveaux	Périodes	Classes d'accueil
DU2 (IFMNC)	13 mars au 31 mars 2023	Cycle 2
M2 étudiant (INSPE-UNC)	13 mars au 12 décembre 2023 (en filé 2 jours par semaine / lundi et mardi)	Tous cycles
M1 (INSPE-UNC)	20 mars au 31 mars 2023	Cycle 1
DU3 (IFMNC)	17 avril au 02 juin 2023	Tous cycles
M1 (INSPE-UNC)	02 au 17 mai 2023	Cycle 1

M1 (INSPE-UNC)	22 juin au 04 août 2023 (en filé 2 jours par semaine / jeudi et vendredi)	Cycle 3 (ou 2)
DU3/IS3(IFMNC)	17 juillet au 04 août 2023	Milieu spécialisé (CLIS, ULIS/DESED)
DU2 (IFMNC)	21 août au 08 septembre 2023	Cycle 3
DU1 (IFMNC)	18 septembre au 06 octobre 2023	Cycle 1
DU3 (IFMNC)	23 octobre au 08 décembre 2023	Tous cycles

En parallèle, les professeurs des écoles stagiaires inscrits en année M2 du master MEEF mention 1^{er} degré (INSPE) et les IS3 de l'IFMNC seront en stage en responsabilité selon le calendrier suivant :

Niveaux	Périodes	Classes d'accueil
IS3 (IFMNC)	27 avril au 02 juin 2023	Tous cycles
IS3 (IFMNC)	23 octobre au 08 décembre 2023	Tous cycles
M2 étudiant (INSPE-UNC)	13 mars au 12 décembre 2023 (en filé 2 jours par semaine / lundi et mardi)	Tous cycles

Stages de découverte dans des écoles volontaires

Niveaux	Périodes	Classes d'accueil
DU3/IS3	10 au 16 février 2023	école (découverte d'une rentrée)
DU1	Du 10 mai au 02 juin 2023	école

Les professeurs des écoles stagiaires inscrits en année M2 du master MEEF mention 1^{er} degré (INSPE) seront en stage filé en responsabilité, tous les lundis et mardis.

Au vu du volume de formations déjà prévu en 2023 (constellations, anglais, numérique), les MAT qui libèreront leur classe pour accueillir un stagiaire M2 (les lundi et mardi) viendront en soutien dans leur école, dans une école ou plusieurs écoles du bassin ou dans l'école d'un directeur référent ou d'un directeur de bassin. Les actions du MAT se déclineront en fonction du projet de l'école, du bassin ou du directeur référent. A noter par ailleurs que les classes libérées seront forcément en cycle 2 ou 3 et dans une commune de Nouméa ou de l'agglomération.

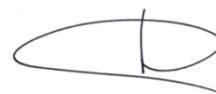
Pour les MF de Nouméa et du Grand Nouméa :

Les maîtres formateurs qui accueilleront un professeur des écoles stagiaire inscrit en M2 du master MEEF mention 1^{er} degré en responsabilité filée toute l'année seront en décharge les lundis la journée et les mardis matin. Le mardi après-midi sera dédié au suivi du stagiaire en classe.

Le temps de décharge sera utilisé pour des interventions en formation initiale ou pour toute mission confiée par la DENC.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

Le directeur de l'enseignement de la
Nouvelle-Calédonie,



Romain CAPRON

Copie : IFMNC, INSPE, DERES-DEFIJ-DEFIPE

ANNEE 2023

CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE :

MAITRE FORMATEUR (titulaire d'un CAFIPEMF)

MAITRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE

: cocher si je souhaite libérer ma classe les lundi et mardi matin pour un stagiaire M2 et être en soutien dans les écoles auprès du directeur.

NOM : NOM marital : Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse électronique : N° Tel :

Grade : Professeur des écoles Instituteur Cadre : Nouvelle-Calédonie Etat

Date de Titularisation : |__|_|_| Echelon : Date de la dernière inspection : |__|_|_|_|

Titulaire du CAFIPEMF : Année : Option :

Ecole : Classe :

Circonscription : Province :

Adresse de l'école :
.....

Adresse électronique : N° Tel : Fax :

A , le

Signature

Avis du directeur de l'école :

Signature

Avis de l'IEP :

Décision du directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :